Le coût de la prime d'activité approche de 10 milliards d'euros

SOCIAL

Les crédits alloués à cette prestation créée il y a quatre ans vont bondir en 2020, selon le projet de budget.

La revalorisation de 90 euros de la prime d'activité au niveau du SMIC se traduit par un surcoût de près de 3,5 milliards dès 2019.

Solveig Godeluck
@Solwii

Quasiment 4 milliards d'euros gagnés en deux ans : la prime d'activité a changé de dimension. Pour 2020, le gouvernement a prévu dans le projet de budget de lui affecter 9,5 milliards d'euros de crédits. Pour rappel, cette prestation de soutien au revenu des travailleurs pauvres et modestes coûtait encore 5,6 milliards d'euros en 2018 et devait initialement grimper à 6 milliards en 2019.

Mais c'était avant la crise des « gilets jaunes » et les mesures d'urgence économique et sociale promises précipitamment par Emmanuel Macron en décembre 2018. Le projet de loi de finances avait été modifié in extremis à la fin de l'année dernière pour allouer 8,8 milliards d'euros à la prime d'activité en 2019.

Dès janvier, les travailleurs rémunérés au SMIC ont vu leur prestation revalorisée de moitié, c'est-à-dire de 90 euros chaque mois. Les revenus proches du SMIC en ont aussi profité, avec des hausses moins substantielles.

Le chef de l'Etat n'a fait que respecter sa promesse de campagne. Cependant, la mise en œuvre devait à l'origine s'étaler sur le quinquennat, pour un coût programmé de 3,9 milliards d'euros dont 700 millions en 2019. Jusqu'en décembre 2018, du côté de Bercy ou de Matignon, il n'était d'ailleurs pas question d'ouvrir les vannes budgétaires. On cherchait plutôt à contenir la dépense par divers artifices. C'est ainsi que le droit au cumul entre un salaire et la prime a été réduit, pour compenser en partie le coût de la revalorisation exceptionnelle de 20 euros du montant forfaitaire de la prime en 2018.

Sous-indexation en 2020

Cette année, le ton a changé. Les Caisses d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, qui distribuent la prime d'activité, ont battu le rappel de leurs allocataires. Alors que le nombre de foyers éligibles a bondi de 3,6 à 4,9 millions depuis janvier, le taux de recours a retrouvé son niveau de décembre : près de huit foyers concernés sur dix touchent cette prestation, alors que la loi de 2015 prévoyait un taux de recours de 50 % seulement...

Cela a également contribué à accroître le coût de la prestation au-delà de ce qui était programmé. Selon nos informations, pour 2019, il faudra probablement voter une rallonge de 650 à 700 millions d'euros afin de faire face au succès imprévu de la prime qui pourrait coûter au total près de 9,5 milliards d'euros. Soit un surcoût en 2019 non plus de 2,8 milliards d'euros, mais de près de 3,5 milliards. Selon nos informations, la prime comptait déjà 4,17 millions de bénéficiaires en juin dernier.

Quand la prime d'activité franchira-t-elle le seuil de 10 milliards d'euros ? L'année prochaine doit en tout cas être placée sous le signe de la modération. En avril, elle ne sera revalorisée qu'à hauteur de 0,3 %, comme la plupart des prestations sociales, donc, moins que l'inflation. ■

4,9

MILLIONS

Le nombre de foyers français éligibles au versement de la prime d'activité – prestation de soutien au revenu des travailleurs pauvres et modestes –, contre 3,6 millions auparavant.

Réforme des retraites : l'équation se complique encore pour Macron

● Le premier grand débat sur les retraites entre le chef de l'Etat et des citoyens se tient ce jeudi soir à Rodez.
● Le plongeon des comptes de l'assurance-vieillesse remet le projecteur sur le souhait du gouvernement de faire des économies pour rétablir l'équilibre des régimes avant la mise en place de la réforme, en 2025.

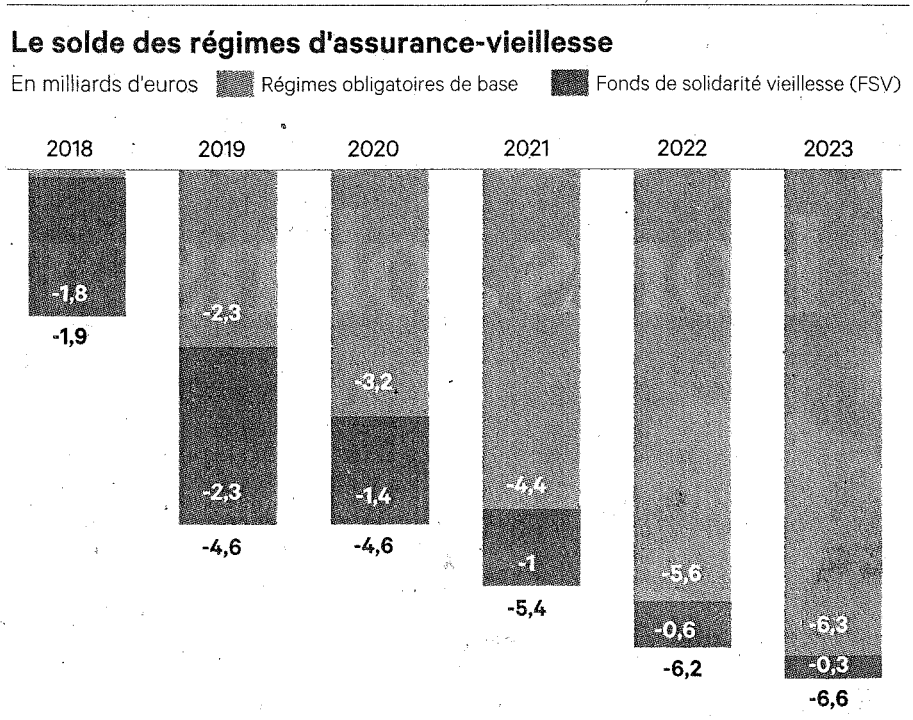

Isabelle Ficek
@IsabelleFicek
et S. G.

Même lieu, à Rodez. Même heure, en fin d'après-midi. Même format. Reporté d'une semaine en raison du décès de Jacques Chirac, le premier grand débat sur la réforme des retraites entre Emmanuel Macron et des citoyens français, 500 lecteurs des titres du groupe « La Dépêche », se tient ce jeudi dans l'Aveyron. Il n'a pas été annulé tant ce moment d'explication sur ce « *chantier absolument essentiel, au cœur de notre programme* », dixit Emmanuel Macron devant les parlementaires mi-septembre, est jugé à l'Elysée indispensable pour convaincre des Français encore sceptiques du bien-fondé de la réforme. « *La bataille que nous commençons,* avait encore ajouté le chef de l'Etat, *c'est d'expliquer ce qui ne va pas. Rappelons aux gens ce qu'ils vivent : les 42 régimes ! Le caractère obsolète des régimes spéciaux ! Ces profondes injustices et iniquités.* »

Mais depuis jeudi dernier, un paramètre, et pas des moindres, a changé : les chiffres du projet de budget de la Sécurité sociale ont été publiés et les comptes de l'assurance-vieillesse ont rechuté. Si l'exécutif n'en finit pas d'assurer qu'il ne fait pas cette réforme « *sous le coup de l'urgence financière* » mais pour bâtir un système « *plus juste et plus solide* », comme l'a martelé le week-end dernier Edouard Philippe, il voit son équation encore compliquée.

« Déséquilibre »

En effet, le gouvernement a fait du retour du système à l'équilibre en 2025 la condition de la mise en place du nouveau régime universel par points. « *Les systèmes sont en déséquilibre aujourd'hui et tout indique qu'ils vont continuer à être en déséquilibre d'ici à 2025* », a poursuivi Edouard Philippe, anticipant ainsi sur les conclusions de la mission qu'il a confiée au Conseil d'orientation des retraites, le 19 septembre, mais martelant à nouveau que « *ce déséquilibre à l'horizon de 2020 et 2025 n'est pas la raison pour laquelle nous créons un système universel* ».

Le COR devra rendre son état de la situation financière du système actuel jusqu'à 2030 d'ici au 22 novembre. Il doit nourrir la concertation avec les partenaires sociaux, en vue de définir « *les modalités de convergence vers l'équilibre financier en 2025* » qui seront inscrites dans le projet de loi de réforme des retraites. Selon la lettre de mission qu'ont pu lire « Les Echos », il devra actualiser les trajectoires financières du système et des principaux régimes, mais aussi braquer le projecteur sur la sphère publique, aujourd'hui traitée à part dans un compte d'affectation spécial du budget de l'Etat.

Réaliser des économies

Le COR devra aussi indiquer comment réaliser des économies, en particulier « *les mesures concrètes qui devraient être éventuellement mises en œuvre pour induire un report de l'âge effectif moyen de départ* », et analyser leur impact sur diverses catégories de population. « *C'est tout le débat autour du taux plein, de l'âge pivot, du travailler plus longtemps* », indique l'entourage d'Edouard Philippe, qui précise que l'exécutif ne renonce « *absolument pas à l'équilibre en 2025. Ce n'est pas l'objectif final de la réforme mais il faut que le système puisse tourner. Il ne faut pas avoir peur de ces débats.* »

Les partenaires sociaux ont repris la concertation début septembre et ils planchent à présent sur les carrières longues et la pénibilité, après une séance consacrée aux mécanismes de solidarité, il y a quinze jours. Deux sessions sont prévues sur le thème des « *conditions de l'équilibre en 2025* », l'une fin octobre, et l'autre, après le rapport du COR, la semaine du 9 décembre. C'est là que tout se nouera pour les mesures d'économies de court terme. ■

Assurance-vieillesse : le déficit va grimper à 6,6 milliards en 2023

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit une dégradation des comptes de l'assurance-vieillesse jusqu'à la fin du quinquennat. Avant de mettre en place le nouveau système de retraite par points, l'exécutif veut revenir à l'équilibre financier.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) l'avait prophétisé dès 2017, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale met à nouveau le doigt dessus : les comptes de l'assurance-vieillesse vont plonger d'ici à la fin du quinquennat. C'est ce qui motive l'exécutif à inclure dans le projet de loi de réforme des retraites du printemps 2020 des mesures de redressement, pour que les comptes soient à l'équilibre en 2025 lorsque le régime universel de retraite par points verra le jour.

L'avant-projet législatif, que « Les Echos » ont pu consulter, prévoit un déficit cumulé de 6,6 milliards d'euros en 2023 pour l'ensemble des régimes de base de retraite relevant du champ de la Sécurité sociale, dont 300 millions attribuables au fonds de solidarité vieillesse. L'année dernière, ce déficit s'élevait à seulement 1,9 milliard, et la marche va s'élever dès cette année avec un solde attendu à -4,6 milliards.

Prévisions optimistes

Le déficit gonfle, alors même que les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent cette trajectoire sont assez optimistes : la masse salariale, principale source de recettes de la Sécurité sociale et de la branche vieillesse, en progression de 2,8 % en 2020, remonterait jusqu'à + 3,4 % en 2023. Il est vrai que la hausse des pensions, indexées sur les prix, est envisagée sous le même prisme audacieux : l'inflation hors tabac atteindrait 1,8 % en 2023, contre 1 % en 2020. Si l'on élargit le champ avec les projections du COR pour l'ensemble du système de retraite, réactualisées en juin, elles font état d'un besoin de financement encore plus important, d'un demi-point de PIB en 2023 : une douzaine de milliards manqueraient à l'appel. L'écart avec les comptes de la Sécurité sociale s'explique par le choix de la convention comptable et par la prise en compte des régimes complémentaires.

Dans l'immédiat, l'exécutif a renoncé à proposer des mesures de redressement des comptes via le budget de la Sécurité sociale, pour apaiser les syndicats susceptibles de soutenir un régime universel de retraite. Après avoir cantonné la sous-indexation des pensions en 2019-2020 aux retraités gagnant plus de 2.000 euros par mois, il n'attend plus que 400 millions d'économies en 2020 sur la vieillesse, tous régimes confondus, dont 300 millions au régime général.

Une partie du fardeau reportée sur la famille

Il ne semble pas que le gouvernement ait volontairement alourdi le fardeau de l'assurance-vieillesse pour imposer des réformes plus vigoureuses. Comme prévu l'année dernière, l'impact sur la branche vieillesse de la mesure d'exonération des heures supplémentaires en 2020 va être neutralisé par un transfert de 2 milliards d'euros de la branche famille. L'assurance-vieillesse bénéficiera également d'un gain de 100 millions lié au coup de rabot sur certaines exonérations de charges patronales (« déduction forfaitaire spécifique »).

Quant au fonds de solidarité vieillesse, lourdement déficitaire ces dernières années, il ne participera plus au financement du minimum de pension des salariés du privé dès l'année prochaine, en application d'une loi votée pendant le quinquennat précédent : pour le fonds de solidarité vieillesse, c'est un gain de 800 millions l'an prochain. — *S. G.*

Au RSA, il faut 3 mois avant d'être accompagné

2,1 millions de bénéficiaires du RSA, soit un peu plus de 99 % des allocataires, étaient soumis fin 2018 aux « droits et devoirs » associés à cette prestation, selon une étude publiée mercredi soir par le service statistique du ministère de la Santé et des Solidarités (Drees). En clair, ces personnes sans ressources bénéficient du RSA (550,93 euros par mois pour une personne seule sans ressources, 826,40 euros pour un couple sans enfant et 1 156,96 euros pour un couple avec deux enfants) et ont droit à un accompagnement par un travailleur social.

En contrepartie, ils doivent engager une démarche, soit pour trouver du travail, soit pour faciliter leur insertion. Mais un temps précieux est souvent perdu : 95 jours s'écoulent en moyenne entre la date d'entrée dans le RSA et l'orientation vers un parcours d'insertion. Ce délai est inférieur à 60 jours dans 10 % seulement des conseils départementaux.

Le plus souvent, c'est Pôle emploi qui organise le parcours d'insertion (43 % des cas) ou le conseil départemental ou territorial (31 %). Et pour le reste, des centres communaux d'action sociale ou des associations et organismes à dominante sociale. Mais le système fonctionne mal. « *On a oublié l'engagement d'insertion qui allait avec la belle promesse du RMI* », regrettait Emmanuel Macron, en lançant il y a un an sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Pour y remédier, le gouvernement a prévu de créer en 2020 un « service public de l'insertion », guichet unique permettant de garantir le même accompagnement aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Une concertation sur le sujet a débuté en septembre et prendra fin en janvier. « *Il faut tous se mettre autour de la table pour créer des parcours sans coupure, pour et avec le bénéficiaire* », expliquait Muriel Pénicaud, ministre du Travail, en septembre. Une réforme à suivre.

M.-C. R.

Epargne retraite : le temps de la pédagogie

La création du Plan épargne retraite (PER), promulgué par la loi Pacte, montre la volonté du gouvernement d'encourager et de faciliter l'épargne retraite. Son déploiement nécessite un véritable accompagnement des épargnants, avertit Benjamin Pedrini, cofondateur d'Epsor.

VIEILLISSEMENT « *L'Insee prévoit qu'en 2050, une personne sur trois aurait soixante ans ou plus. Dans ce contexte, le gouvernement s'est fixé un objectif clair : augmenter les encours de l'épargne retraite à 300 milliards d'ici la fin du quinquennat. Afin d'atteindre son objectif, le gouvernement a décidé d'apporter plusieurs changements aux dispositifs d'épargne retraite au travers de la loi Pacte, entrés en vigueur le 1er octobre.* »

SIMPLIFICATION « *Pour simplifier les dispositifs existants, une des mesures de la loi instaure le Plan épargne retraite (PER) qui rassemblera les anciens placements retraite individuels (PERP et contrats Madelin), catégoriels (article 83) ou encore collectifs (Perco). Un salarié qui quitte son entreprise pourra donc désormais conserver son plan d'épargne au gré de ses changements professionnels. Cette portabilité évitera de cumuler des dizaines de produits d'épargne retraite différents comme c'est encore le cas aujourd'hui.* »

SOUTIEN « *La réforme des régimes de retraite obligatoires pourrait conduire à une diminution des revenus. C'est pourquoi il est primordial de sensibiliser les Français à cette réalité et à l'importance de se constituer très tôt un complément de retraite.* [...] *La pédagogie passe par des actions publiques, mais aussi par tous les acteurs du secteur. L'entreprise a également un rôle clef à jouer dans l'accompagnement de ses employés* [...]. »

Lire en intégralité sur Le Cercle
lesechos.fr/idees-debats/cercle